



La Fédération des comités de parents du Québec

La Fédération des comités de parents du Québec porte depuis plus de 40 ans la voix des parents auprès des décideurs et des partenaires de l'éducation. Elle fait valoir les droits des parents et de leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et secondaires du réseau public afin qu'ils puissent recevoir une éducation de qualité dans un environnement sain et sécuritaire. La Fédération assure la diffusion des connaissances auprès des parents pour en faire des collaborateurs compétents et incontournables du système scolaire.

Crédits

La production de ce guide sur l'intimidation a été financée par le Ministère de la Famille du Québec à travers le programme de soutien financier « Ensemble contre l'intimidation ».

Ce guide a été réalisé sous la responsabilité de la Fédération des comités de parents du Québec.

Supervision: Me Jean-François Rioux LL.L

Équipe : Hervé Charbonneau

Anne Godemaire Marie-Hélène Talon

Merci aux personnes suivantes qui ont spécialement contribué à la production de ce guide :

- Claire Beaumont Chaire de recherche sur le bienêtre à l'école et la prévention de la violence
- Torbens Borgers
 Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement
- Karine Chayer Sûreté du Québec
- Manon Fortin Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
- Dominique Gagné Institut national de santé publique du Québec
- Douglas Lebo
 Fusion Jeunesse
- Me Karina Montminy
 Commission des Droits de la personne et de la Jeunesse
- Geneviève Trépanier
 Ministère de la Sécurité publique

ISBN: 978-2-923116-31-0

TABLE DES MATIÈRES

Int	troduction	5
1.	IDENTIFIER	
	a. Qu'est-ce que la violence?	
	b. Qu'est-ce que l'intimidation?	
	c. Qu'est-ce qu'un conflit?	
	d. L'école, c'est où?	
	e. Comment reconnaître que mon enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation?	
	i. Mon enfant subit de la violence ou de l'intimidation	
	ii. Mon enfant est témoin de violence ou d'intimidation	
	iii. Mon enfant commet de la violence ou de l'intimidation	11
2.	SIGNALER	
_	a. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	13
	b. Comment faire un signalement à l'école?	
	c. Quand et comment faire un signalement auprès de la direction de l'école?	
	d. Que dois-je faire pour déposer une plainte au centre de services scolaire?	
	e. Quand et comment s'adresser au protecteur de l'élève?	
	f. Quels sont les autres recours si la situation perdure?	
3.		
	a. Comment intervenir de façon efficace dans les situations de violence ou d'intimidation?	
	i. Auprès d'un enfant qui subit des gestes de violence ou d'intimidation	19
	ii. Auprès d'un enfant qui commet de gestes de violence ou d'intimidation	
	b. Comment favoriser la collaboration école-famille?	20
4	PRÉVENIR	
	a. Qu'est-ce qu'un milieu sain et sécuritaire?	21
	b. Quelles pourraient être les initiatives de prévention	
	i. À l'école	
	ii. Par les élèves	
	iii. Par le conseil d'établissement	
Int	timidation – Ressources disponibles	24
	remple d'une déclaration d'engagement contre la violence et l'intimidation	
	envers le respect des règles de conduite	26

INTRODUCTION

POURQUOI UN GUIDE?

Le milieu scolaire est responsable de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence visant à assurer un environnement sain et sécuritaire pour tous les élèves et le personnel scolaire. Malgré les efforts consentis, malgré toute l'information disponible et les ressources offertes, des enfants et des parents se trouvent encore aujourd'hui démunis devant des situations d'intimidation.

Ce guide se veut en quelque sorte un mode d'emploi pour aider les parents à savoir quoi faire, comment réagir et vers qui se tourner lorsqu'un enfant se retrouve impliqué dans une situation d'intimidation à l'école. Il vise à faire connaître les ressources et les bonnes pratiques pour faciliter la résolution et la prévention des situations problématiques de violence ou d'intimidation dans un contexte de collaboration avec le milieu scolaire.

Ce guide présente des informations utiles et nécessaires aux parents pour les soutenir dans :

- l'identification des situations de violence ou d'intimidation;
- le signalement d'une situation;
- l'accompagnement de leur enfant;
- la mise en œuvre de mesures de prévention.

Le partage d'un langage commun, d'informations pertinentes et claires quant aux rôles de chacun ainsi qu'une meilleure compréhension des processus sont essentiels pour faciliter la résolution d'une situation de violence ou d'intimidation dans le respect des besoins des personnes impliquées.

L'INTIMIDATION PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES. IL EST PRIMORDIAL DE SAVOIR IDENTIFIER LES SIGNES INDIQUANT QUE VOTRE ENFANT EST PLACÉ DANS UNE SITUATION D'INTIMI-DATION, MAIS AUSSI SAVOIR DISTINGUER CES SITUATIONS DE CE QUI CONSTITUE PLUTÔT UN CONFLIT AFIN DE RÉAGIR PROMPTEMENT ET DE MANIÈRE ADÉOUATE.



Les informations de ce premier chapitre sont largement tirées du site web du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) « Agir contre la violence et l'intimidation à l'école » que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/etablissements-scolaires-publics-et-prives/intimidation-et-violence-a-lecole/agir-contre-la-violence-et-lintimidation/

Qu'est-ce que la violence?

Selon l'article 13, paragraphe 1.3°, de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la violence est définie comme « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens ».

La violence implique une interaction entre au moins deux personnes, un rapport de force inégal entre l'auteur ou les auteurs de l'agression et la personne vers qui les gestes, les paroles, les attitudes ou les actes de violence sont dirigés.

Qu'elle se produise entre élèves, entre adultes ou entre élèves et adultes, la violence à l'école crée un climat malsain. Elle entraîne entre autres de la méfiance, de l'insécurité, une diminution du sentiment d'appartenance à l'école et de l'estime de soi, de l'anxiété et de l'isolement. Cela est sans compter l'absentéisme, les échecs scolaires, le décrochage des élèves et le désengagement des adultes.

POUR ÉVITER QUE LES GESTES DE VIOLENCE NE DEVIENNENT DE L'INTIMIDATION, IL EST IMPORTANT D'INTERVENIR DÈS LES PREMIÈRES APPARITIONS DE CES COMPORTEMENTS.

Des exemples de violence :

- Un élève de 6^e année s'en prend physiquement à un élève de 4^e année dans le but de montrer à ses amis qu'il est capable de le faire pleurer.
- Une élève brise les lunettes d'un autre élève pour se venger.
- Un élève lance un verre d'eau au visage d'un surveillant à la cafétéria.

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'article 13, paragraphe 1.1° de la Loi sur l'instruction publique (LIP) définit l'intimidation comme « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser».

CARACTÉRISTIQUES ET MANIFESTATIONS DE L'INTIMIDATION Geste généralement Inégalité des rapports Caractère de force répétitif de nuire ou de faire du mal INTIMIDATION directe ou indirecte PHYSIQUE VERBALE MATÉRIELLE SOCIALE · faire trébucher propager des • détruire · insulter, se moquer, iensonges ou des ridiculise vandaliser bousculer s'approprier le bien d'autrui (y compris, par exemple, des images dans le intentionnellement • menacer meurs dénigrer, humilier · contraindre · faire des remarques sexistes, homophobes, transphobes ou regarder de manière méprisante ou · frapper menacante cyberespace) isoler, exclure · faire des remarques discriminatoires basées sur l'âge ou sur d'autres caractéristiques personnelles PAR L'ENTREMISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS CONSÉQUENCES NÉFASTES CHEZ LA PERSONNE CIBLÉE, POUVANT AFFECTER ÉGALEMENT LES AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES ET NUIRE AU CLIMAT DE LEUR ENVIRONNEMENT

Selon le contette, cersains gestes uniques objectivement graves peuvent aussi être associée à des acces d'imimidation san présenter un caractère répétiel. Par exemple : voies de fait causant des lésions, voies de fait armées ou menaces de mort:

Image tirée du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 (Gouvernement du Québec, 2015, p. 13)

Repérée à : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/ plan-action-intimidation-2015.pdf L'intimidation peut être directe ou indirecte. L'intimidation directe se produit en présence de la personne qui la subit, par exemple :

- Ridiculiser la personne devant les autres;
- La bousculer à répétition;
- Lui prendre ou endommager ses biens.

L'intimidation indirecte, quant à elle, se produit en l'absence de la personne. Ce sont des comportements très dommageables même s'ils peuvent être difficiles à percevoir, par exemple :

- Exclure la personne du groupe;
- L'isoler, notamment en la dénigrant auprès des autres;
- Propager des rumeurs ou des méchancetés à son sujet, dans son dos, par exemple à l'aide de graffitis ou sur les réseaux sociaux.

L'intimidation peut avoir lieu dans le cyberespace (textos, messagerie instantanée, courriels, réseaux sociaux, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

L'intimidation est une forme de violence et peut être vécue dans tous les milieux : à l'école, au terrain de jeu, dans la rue ou au centre commercial et même à la maison entre frères et sœurs. L'intimidation est un geste, une intervention ou un commentaire, généralement répétitif, qui menace, blesse, humilie ou frustre une autre personne. L'intimidation peut susciter un sentiment de détresse chez la personne qui la subit.

Dans une situation d'intimidation, une personne est sous l'emprise d'une autre ou d'un groupe et a de la difficulté à se défendre. L'intimidation n'est pas une simple dispute entre amis, un événement unique ou une taquinerie dont tout le monde s'amuse.

L'intimidation peut transformer des activités quotidiennes, comme marcher pour aller à l'école ou dîner à la cafétéria, en véritables cauchemars. Les jeunes qui subissent de l'intimidation aussi bien que les personnes qui adoptent ces comportements, sont à risque de problèmes comportementaux, émotifs, et scolaires.¹

¹ Espelage & Swearer. (2003). Research on School Bullying and Victimization: What Have We Learned and Where Do We Go From Here? School Psychology Review, 32(3), 365-383. Repéré à: https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02796015.2003.12086206

Schwartz & Gorman. (2003). Community violence exposure and children's academic functioning. Journal of Educational Psychology, 95(1), 163–173. Repéré à: https://doi.org/10.1037/0022-0663.95.1.163.

Des exemples d'intimidation²:

- Un groupe d'élèves s'acharne quotidiennement sur un élève en lui volant sa boite à lunch ou ses objets personnels. L'élève ne les dénonce pas par peur de représailles.
- Des commentaires récurrents et discriminatoires sont formulés en ligne ou en personne au sujet d'un élève jugé différent. Ces propos malveillants causent chez celui ou celle qui les subit de l'anxiété, des crises devant son impuissance, le retrait pour éviter les attaques ou de l'isolement volontaire ou imposé.
- Un élève reçoit régulièrement des textos qui le dévalorisent. Il ne veut plus aller à l'école afin d'éviter ceux qui les lui envoient. Il veut abandonner l'école.
- Des élèves se moquent du surpoids d'un de leurs enseignants dans une vidéo diffusée en ligne. L'enseignant en subit les conséquences dans sa vie personnelle.
- Un groupe d'élèves ridiculise souvent un élève trisomique à sa descente de l'autobus.
- À l'aréna, un entraîneur insulte et menace sans cesse un jeune arbitre pendant une partie de hockey interscolaire. Certains parents emboîtent le pas et en rajoutent. Le jeune arbitre devient de plus en plus nerveux et hésitant.

Il est également possible que la personne ne soit pas tout à fait consciente qu'elle subisse de l'intimidation. Ce pourrait par exemple être le cas d'un élève handicapé qui a de la difficulté à exprimer sa détresse. Qu'ils soient posés délibérément ou non, avec ou sans intention de faire mal ou de blesser, ces gestes peuvent tout de même être vécus comme de l'intimidation par la personne qui en est la cible et peuvent avoir des impacts néfastes sur son intégrité et son estime d'elle-même.

Qu'est-ce qu'un conflit ?³

Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs personnes, élèves ou adultes. Un conflit n'est ni bon ni mauvais, c'est la manière de le gérer qui peut entraîner de la violence ou de l'intimidation. Cette opposition survient lorsque ces personnes ne partagent pas le même point de vue. Le conflit oppose généralement des personnes qui possèdent le même niveau de force et de pouvoir.

Dans un conflit, les personnes se sentent libres d'argumenter, de donner leur opinion et leur point de vue. Aucune des personnes impliquées ne perçoit une menace pour son intégrité et aucune ne manifeste la volonté ou donne l'impression de vouloir dominer l'autre. Alors que les discussions peuvent se faire de manière vigoureuse, les échanges demeurent généralement respectueux.

Pour éviter que le conflit ne dégénère en violence ou en intimidation, il est important que chaque partie écoute l'autre et tente de trouver une solution. Si aucune résolution du conflit ne semble possible, les personnes impliquées ou celles qui sont témoins de relations non respectueuses doivent aviser un membre du personnel de l'école pour trouver du soutien.

Des exemples de conflits :

- Deux élèves discutent vivement du choix de la couleur du carton pour faire leur affiche.
- Deux groupes d'élèves argumentent pour savoir si le but du petit Côté était bon.
- Un parent s'oppose à un élève au Conseil d'établissement parce qu'ils sont en profond désaccord quant à la pertinence et au coût d'une sortie scolaire.

² Ministère de la Famille. Exemples de situations d'intimidations dans différents milieux.
Repéré à : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/Pages/exemples-situations-intimidation-differents-milieux.aspx

³ Centre de services scolaires des Draveurs. Comment distinguer: Intimidation, violence et conflit? Repéré à : http://www.csdraveurs.qc.ca/SiteWeb/SitesEtablissements/OiseauBleu/documents/Ecole/Comment%20distinguer.pdf

Exemples de questions à se poser pour distinguer le conflit des gestes qui peuvent mener à de la violence ou de l'intimidation⁴:

- 1. L'une des deux parties cherche-t-elle à avoir le dessus à tout prix ?
- 2. L'une des deux parties utilise-t-elle une forme de contrainte physique pour soumettre ou déconsidérer l'autre afin d'arriver à ses fins ?
- 3. Dans ce type de relation, un rapport de force s'est-il installé avec le recours à la menace, à la peur, à l'humiliation, à l'exclusion ?
- 4. L'une des deux parties éprouve-t-elle de l'appréhension, de la crainte, de l'anxiété, de la détresse ?

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, il peut s'agir de comportements, s'ils sont répétitifs, qui peuvent mener à de l'intimidation. Évaluez la gravité de l'incident en termes de répercussions et de durée de la situation dans le temps.

d L'école, c'est où?

Les enfants sont considérés comme étant à l'école lorsqu'ils bénéficient de services offerts par le centre de services scolaire et ses établissements en vertu de la LIP, c'est-à-dire :

- À l'intérieur de l'établissement scolaire;
- Sur les terrains extérieurs;
- Dans les services de transport scolaire organisés par le centre de services scolaire (transport en commun, société de transport par autobus, etc.);
- Dans les lieux de restauration et d'hébergement organisés par le centre de services scolaire;
- Dans les locaux du service de garde et de l'éducation préscolaire, et ce, même si ceux-ci ne se trouvent pas dans l'établissement scolaire:

- Pendant les services extrascolaires offerts par les établissements:
- Durant les périodes de surveillance des élèves dans le cadre de tous les services offerts par le centre de services scolaire et ses établissements en vertu de la LIP.

Bien que le web ne constitue pas en soi un lieu physique rattaché à l'école, il demeure un endroit où les jeunes se rencontrent et socialisent. Ce qui a été commencé en ligne peut se répercuter sur la vie à l'école et affecter grandement les élèves impliqués et tous les témoins. Il est aujourd'hui d'usage que l'école intervienne sur les problèmes qui se propagent sur le web lorsque ceux-ci ont des répercussions sur la vie d'élèves à l'école, tout comme elle doit intervenir dans tous les lieux où elle a la responsabilité du bienêtre des élèves.

est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation?

Il est important de savoir reconnaître les signes et intervenir auprès de son enfant lorsqu'il <u>subit</u>, <u>est témoin</u> ou <u>commet</u> de la violence ou de l'intimidation. Cependant, sachez que ces signes ne sont que des **indicateurs**. Il se pourrait que votre enfant ne présente aucun de ces signes. Il se pourrait aussi que la violence ou l'intimidation à l'école ne soit pas en cause, mais si c'est le cas, encouragez-le à en parler. Une bonne communication régulière sur son vécu s'avère votre principal atout pour le suivre dans ce qu'il vit à l'école ou ailleurs.

i. Mon enfant subit de la violence ou de l'intimidation

Voici des signes qui pourraient indiquer que votre enfant subit de la violence ou de l'intimidation :

 Votre enfant présente des symptômes d'anxiété ou de dépression. Il semble triste, malheureux; il est facilement irritable.

⁴ Cainrduff, K. (2014). Simple chicane ou intimidation? Repéré à : https://www.nannysecours.com/developpement-de-lenfant/simple-chicane-denfants-intimidation/

- Il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait.
- Son estime de soi semble avoir diminué: il se trouve « poche » à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui.
- Il a peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu.
- Il cesse brusquement ses activités sur Internet et les réseaux sociaux.
- Ses résultats scolaires chutent de façon inexpliquée.
- Il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école.
- Il a des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher.

Les parents doivent agir positivement auprès de leur enfant face à une situation d'intimidation ou de violence⁵. Voici ce que vous pouvez faire :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.
- Notez par écrit les faits qu'il vous expose.
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.
- Encouragez votre enfant à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester en compagnie d'amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez collaborer ensemble avec l'école pour trouver une solution.

Si vous constatez que votre enfant subit de la cyber intimidation, dites-lui :

- D'arrêter immédiatement de répondre aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ca.
- D'éviter d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car cela pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- De bloquer les adresses des personnes qui l'intimident.
 Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- De dénoncer la situation à un adulte en qui il a confiance à l'école (ex : direction, psychoéducateur, enseignant, personnel du service de garde).
- De retracer la provenance des messages d'intimidation.
- De sauvegarder tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée, afin de constituer un dossier au besoin.
- De signaler les messages aux sites sur lesquels il les reçoit.



⁵ Voir en annexe la liste des ressources pour les parents sur le sujet.

ii. Mon enfant est témoin de violence ou d'intimidation

Si votre enfant se confie à vous et vous signale une situation de violence ou d'intimidation dont il a été témoin, il est important de discuter avec lui du rôle qu'il peut jouer pour aider un camarade qui subit ce type de situation.

Vous avez aussi un rôle à jouer. Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur la conduite à adopter, par exemple :

- Dites-lui que c'est normal qu'il se sente mal à l'aise dans cette situation et qu'il fait bien de vous en parler.
- Expliquez-lui que les personnes qui posent des gestes d'intimidation ont généralement besoin d'un auditoire. Sans celui-ci, ils ont moins de pouvoir.
- Discutez avec lui du rôle important à jouer dans cette situation et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'auteur des actes d'intimidation ou de violence.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il pense que d'autres témoins l'appuieront ou, dans le cas contraire, qu'il peut aller demander à un adulte d'intervenir.
- Proposez-lui aussi d'offrir son soutien au jeune qui subit l'intimidation; l'inviter dans son groupe d'amis, lui témoigner son appui, le rassurer, etc. Cela lui fera du bien.
- Suggérez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, psychologue, psychoéducateur, éducateur spécialisé, entraîneur, surveillant, concierge).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler la violence et l'intimidation.
- Demandez-lui s'il souhaite que vous l'accompagniez dans sa démarche.
- Discutez de l'importance de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.

 Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont il est témoin, même s'il n'est pas directement impliqué, et que cela ne fait pas de lui un « délateur ». Le jeune qui subit cette violence pourrait lui en être très reconnaissante et il agira ainsi en citoyen responsable.

iii. Mon enfant commet de la violence ou de l'intimidation

Voici des signes qui pourraient indiquer que votre enfant commet des gestes de violence ou de l'intimidation :

- L'enfant a un grand besoin de dominer.
- Il manque d'habiletés interpersonnelles (impulsivité, faible empathie, faible contrôle de ses émotions, etc.).
- Il a tendance à utiliser l'agressivité pour résoudre un conflit.
- Il interprète mal certaines situations sociales : par exemple il perçoit de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Il éprouve peu de remords et a de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Il donne souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

Si l'école vous contacte pour vous apprendre que votre enfant pose des gestes de violence ou d'intimidation, vous devez écouter les faits qui vous sont rapportés. Vos échanges avec le personnel et votre collaboration favoriseront une prise en charge rapide de la situation problématique. Informez-vous des ressources disponibles à l'école et dans la communauté pour obtenir de l'aide.

Voici ce que vous pouvez faire pour intervenir positivement auprès de votre enfant :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Dites-lui que vous prenez la situation très au sérieux.
- Discutez avec lui de la gravité et des conséquences de ses actes ou de ses paroles pour lui et pour la personne qui les subit.

- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments et répondre à ses besoins sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc. et des conséquences que cela a sur les personnes afin de développer sa compassion.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes dans toute leur diversité (ex. : orientation sexuelle, origine ethnique, apparence physique, religion).
- Souvenez-vous que vos propres comportements sont des modèles pour lui.



Pour obtenir de l'aide, consultez la liste des ressources, guides et des organismes de la communauté en annexe.